RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Conseillers communautaires en exercice: 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45.

Etaient présents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Arguel: M. André AVIS Audeux: Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous: M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon: M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au 1.2.3), Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.1), M. Yannick POUJET (jusqu'au 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.2.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT (à partir du 0.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Boussières: M. Bertrand ASTRIC Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Busy: M. Alain FELICE Chalezeule: M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Philippe COURTOT (représenté par M. Patrice BESAND) Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 3.1) Dannemarie-sur-Crête: Mme Catherine DEMOLY Deluz: M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin: Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte: M. Roger BOROWIK (jusqu'au 5.6) La Vèze: Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS Morre: Mme Marie-Christine MARTINET Nancray: M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : Mme Christine BITSCHENE Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey: Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey: M. Frank LAIDIE (jusqu'au 1.2.3) Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Routelle: M. Daniel CUCHE Saône: M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN (jusqu'au 5.7) Vaire-Arcier: M. Charles PERROT Vaire-le-Petit: M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés: M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL

Etaient absents: Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET, Mme Marie-Pascale BRIENTINI Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : Mme Orianne DELAGUE Larnod : M. Hugues TRUDET Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : Mme Corinne PETER Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Roche-lez-Beaupré : Mme Nicole WEINMAN Thise : Mme Laurence GUIBRET

Secrétaire de séance : M. Alain PARIS

Procurations de vote :

Mandants : F. ALLEMANN, YM. DAHOUI (à partir du 1.2.4), L. FAGAUT, F. GERDIL-DJAOUAT, A. GHEZALI, P. GONON, J. GROSPERRIN, S. JOLY, M. OMOURI, T. MORTON, D. POISSENOT (à partir du 2.2), K. ROCHDI (à partir du 5.1), M. SEBBAH, L. SIMON, A. VIGNOT (jusqu'au 0.1), P. CHANEY, P. GUILLAUME (jusqu'au 3.1), O. DELAGUE, M. FELT, JM. CAYUELA, P. BELUCHE, F. LAIDIE (à partir du 1.2.4), L. GUIBRET

Mandataires: G. CHALNOT, D. DARD (à partir du 1.2.4), S. PESEUX, C. MICHEL, M. LOYAT, ML. DALPHIN, P. BONNET, C. LIME, M. VIENET, N. BODIN, I. SUGNY (à partir du 2.2), R. REBRAB (à partir du 5.1), L. CROIZIER, T. BIZE, F. PRESSE (jusqu'au 0.1), J. BAVEREL, C. BOTTERON (jusqu'au 3.1), E. PETIT, S. RUTKOWSKI, MC. MARTINET, C. BITSCHENE, A. AVIS (à partir du 1.2.4), A. LORIGUET

Délibération n°2014/002682

Tramway - Ilôt Brulard - Rétrocession de biens par l'EPF à la CAGB

Rapporteur: Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission: Mobilités

Inscription budgétaire

BP 2014 et PPIF 2014-2018 « AP-AE/CP Réalisation de la lère ligne de tramway » (budget annexe Transports) Montant de l'AP-AE : 228 M€, Valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %.

Montant du CP 2015 (voté en mars 2014): 7 484 549 €

Montant de l'opération : I 142 700 € HT (hors frais)

· sur la période : 1 142 700 € HT (hors frais)

Résumé :

La CAGB a sollicité le portage par l'EPF de 4 propriétés bâties impactées par l'aménagement de la ligne de tramway. Il convient à l'issue des travaux de mettre fin au portage et de demander la rétrocession de ces assiettes foncières.

La CAGB a par conventions opérationnelles des 23 août 2008 et 12 mai 2009 confié à l'EPF l'acquisition et le portage de 4 biens bâtis situés « îlot Brulard », pour partie dans l'emprise du projet de Transport en Commun en Site Propre, sur le territoire de la commune de Besançon.

Il s'agit des biens cadastrés :

- section IK n°233 Lieudit 12 rue de la Grette, d'une surface de 3a 62ca,
- section IK n°241 14 rue de la Grette, d'une surface de 3a 38ca,
- section IK n° 143 18 rue de la Grette, d'une surface de 6a 80ca,
- section IK n°348 rue du polygone, d'une surface de 2a 25ca,
- section IK n°267 16 rue de la Grette, d'une surface de 3a 52ca,
- section IK n°248 14 B rue de la Grette, d'une surface de 95ca,

L'Etablissement Public Foncier du Doubs s'est rendu propriétaire de ces biens comme suit :

- pour la parcelle IK 233 correspondant à une maison d'habitation et son terrain d'aisance, par acte notarié du 28 octobre 2008, moyennant le prix de 171 700 € toutes indemnités comprises et hors taxes,
- pour la parcelle IK 241 correspondant à une maison d'habitation et son terrain d'aisance, par acte notarié du 30 août 2011, moyennant le prix de 185 000 € hors taxes,
- pour les parcelles IK 143 et 348 correspondant à une maison d'habitation et son terrain d'aisance, par acte notarié du 21 mars 2011, moyennant le prix de 455 000 € hors taxes,
- pour les parcelles IK 267 et 248 correspondant à une maison d'habitation, son terrain d'aisance, et d'un garage accolé non relié à la maison, par acte notarié du 3 août 2009, moyennant le prix de 331 000 €, indemnité de remploi compris et hors taxes.

Soit un total de I 142 700 € hors taxes, pour l'ensemble des biens acquis sur l'îlot Brulard.

Il convient d'ajouter à ce prix les frais d'acte s'élevant au total à 16 726,05 €.

Les travaux du tramway étant à ce jour finalisés, il convient aujourd'hui de régulariser la situation et procéder à la rétrocession de ces biens par l'EPF.

Cette rétrocession interviendra sur la base du prix mentionné ci-dessus complété des frais d'actes, des frais de gestion, (assurances...), des taxes foncières, et de la participation aux frais de portage en cours, correspondant à 3 % du prix global du bien hors impôt.

Mmes BARTHELET, BOTTERON et DONEY, et MM. BAULIEU, BELUCHE, BLESSEMAILLE, BODIN, CORNE, CURIE, DAHOUI, GALLIOT, GAVIGNET, HUOT, LIME, LORIGUET, LOYAT, SCHAUSS et TAILLARD.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la rétrocession au bénéfice de la CAGB des biens cadastrés :
 - section IK n°233 Lieudit 12 rue de la Grette, d'une surface de 3a 62ca
 - section IK n°241 14 rue de la Grette, d'une surface de 3a 38ca
 - section IK n°143 18 rue de la Grette, d'une surface de 6a 80ca
 - section IK n°348 rue du polygone, d'une surface de 2a 25ca
 - section IK n°267 16 rue de la Grette, d'une surface de 3a 52ca
 - section IK n°248 14 B rue de la Grette, d'une surface de 95ca moyennant le prix de l 142 700 € complété des frais mentionnés ci-dessus, hors taxe et frais liés à l'acte de rétrocession,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à solliciter la rétrocession des biens ci-dessus désignés et à signer tout acte utile à cette rétrocession.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU 1er Vice-President

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 102 Contre: 0 Abstention: 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçule 2 4 DEC. 2014